

CONFERENCE – DEBAT

« Comment construire des relations pérennes entre les pouvoirs publics et les associations ? Témoignages et mode d'emploi »

Samedi 16 novembre 2013 – Auditorium – Espace Bouchardon

COMPTE-RENDU

Intervenants :

Daniel CHANNAUX – Membre du Conseil de la Vie Associative Locale

Jean-Paul RAMILLON – Président de l'Office Municipal des Sports

Djamel DIDI – Directeur de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Champagne-Ardenne

Annie MASSY – Présidente de l'association Haut-Marnaise des écrivains – Membre du CVAL

Rose-Marie AGLIATA – Présidente de la Maison des Jeunes et de la Culture – Membre du CVAL

Yves GUILLAUME – Président de la Ligue de l'Enseignement du 52

Sophie NOËL – Conseillère municipale déléguée à la Vie associative

Extrait du discours de madame Sophie NOËL – Conseillère municipale à la vie associative :

En France, c'est plus de 1.1 million d'associations représentées par environ 14 millions de bénévoles et 2 millions de salariés qui pratiquent une éthique de terrain, croisent leurs approches, innent constamment pour développer un réseau d'accompagnement de proximité au profit de leurs concitoyens.

Il se crée environ 67 000 associations chaque année, soit une augmentation de 4% par an.

Les associations jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, à tous les niveaux, en offrant un espace d'expression aux citoyens.

Ce dynamisme est très soutenu également en Haute-Marne, où plus de 7 000 associations tissent un réseau de solidarité et d'entraide. Ce chiffre rapporté à la démographie, place le département au-dessus de la moyenne nationale.

Concernant la Ville de Chaumont, 354 associations se sont créées lors de ces dix dernières années. Actuellement le tissu associatif est riche de plus de 400 associations réparties dans différents secteurs d'activités.

La Municipalité prouve son engagement à soutenir les associations avec la création d'une maison des associations (en cours) qui hébergera une centaine d'associations, et le Conseil de la Vie Associative Locale, installé en octobre 2011.

Dans le contexte actuel il est plus que jamais nécessaire de préserver et d'encourager l'initiative associative à la fois créatrice de lien social, d'implication citoyenne.

Créer des relations durables entre les associations et les pouvoirs publics est primordial.

Intervention commune de Monsieur Yves GUILLAUME et de Monsieur Daniel CHANNAUX – Président de la Ligue de l'Enseignement, membre du CVAL et membre du Comité Directeur de l'Office municipal des Sports et du CVAL :

L'évolution du monde associatif est liée à celle de l'environnement socio-économique

1) Les animateurs bénévoles :

La typologie des animateurs bénévoles a changé depuis une dizaine d'années. Ils recherchent un épanouissement personnel, ils souhaitent acquérir des compétences, mais ils sont aujourd'hui plus sur un engagement informel, moins militants pour une conception idéologique et plutôt intéressés par un projet ou une action limitée dans le temps ; ils n'hésitent pas à passer d'une association à une autre.

Il n'en reste pas moins que les associations restent productrices de sens et d'intérêt général à travers les services à la population et le mieux vivre ensemble.

2) Les adhérents :

Ils sont de plus en plus consommateurs d'une prestation, ils ne s'investissent plus comme avant dans le fonctionnement de l'association.

3) Les pouvoirs publics :

On note une baisse des financements de la part de l'Etat, alors qu'ils restent stables au niveau des collectivités. Autrefois les pouvoirs publics donnaient les moyens pour réaliser un service public, on parlait de subvention de fonctionnement voire même de subvention d'équilibre.

Depuis les années 2000 les associations ont une obligation de résultat.

L'heure est maintenant à la monétarisation.

Si collectivités et associations construisent encore des projets sociétaux, la raréfaction des fonds publics les amènent à se rencontrer, à conventionner parfois.

Au niveau de l'Etat, la révision générale des politiques publiques n'a fait qu'appuyer sur la démarche enclenchée avec une réduction des dotations. La commande publique s'appuie sur des appels à projets, où l'association peut proposer et développer son action, après avoir monté des dossiers car il s'agit de prouver sa compétence dans le domaine. Elle s'appuie également sur les appels d'offres, et là l'association doit adapter son projet si elle veut postuler.

Intervention de monsieur Jean-Paul RAMILLON – Président de l'Office Municipal des Sports :

1) Les relations entre l'OMS et les pouvoirs publics « de proximité » sont assez aisées

- Ville :

Depuis 1995, l'OMS et la Ville ont mis en place des critères pour les demandes de subventions aux associations sportives.

- Conseil Général :

Des contrats d'objectif avec des critères sont également mis en place par le Conseil Général

- Conseil Régional :

Il est facile de le contacter directement.

2) Elles le sont moins en ce qui concerne :

- DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) :

Les rapports clubs /DDCSPP sont de plus en plus de l'ordre administratif.

Le CNDS est un casse-tête pour les dirigeants de clubs. On demande, en effet, aux associations de répondre à des critères qui ne sont pas forcément inscrits dans les schémas des associations.

Chaque association fait de la prévention santé, de la prévention délinquance mais, ne sait pas forcément l'explicitier et à plus forte raison le chiffrer dans un projet sur 3ans...

Les demandes de CNDS étant compliquées à remplir, la plupart des clubs ne font plus la demande. (Est-ce le but ?)

Enfin, l'absence de critères d'attribution des sommes dans les différents domaines rend très obscur la façon dont sont réparties les subventions.

En matière d'encadrement, l'accès aux diplômes d'Etat tels qu'ils sont conçus est fait pour une professionnalisation du sport. Il n'est pas fait pour le monde rural dont les associations sont dirigées et animées par des gens qui ne sont pas professionnels.

De plus ces formations coûtent très chers et se déroulent sur de longues sessions nécessitant beaucoup de largesse de la part de l'employeur par rapport à la formation sportive de son employé.

Intervention de monsieur Djamel DIDI – Directeur de la CRESCA (Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne) :

Les emplois associatifs représentent 8.3% de l'emploi en Champagne-Ardenne, les associations ont un poids économique important.

Elles sont dorénavant regardées comme des services prestataires.

Il y a autant de bénévoles qu'avant mais leur profil change. Autrefois, ils souhaitaient changer la société, aujourd'hui, ils veulent se faire plaisir, acquérir une expérience professionnelle.

➤ Les bénévoles suivent l'évolution de la société.

Une enquête menée par France Actif et la Conférence Permanente des Coordinations des Associations démontre que les financements de l'Etat sont en baisse, alors que ceux des Collectivités sont stables.

Depuis ces 10 dernières années, 21% des associations ont conclu un marché public avec des collectivités, ce fait n'existait pas avant.

Il n'y a pas de code juridique qui définit la subvention.

Il y a une dizaine d'années, la loi voulait simplifier les demandes de subvention, exemple : au-dessus de 23 000 € une convention devait être passée entre la collectivité et l'association. De là est née une ambiguïté : qu'est-ce qui diffère d'un marché public ?

➤ Une subvention doit être faite pour une initiative de projet d'une association,

➤ Un marché public est une commande d'une collectivité.

L'Europe incite les collectivités à passer des marchés publics, car elle ne reconnaît pas le statut associatif, elle les considère comme des entreprises.

Au niveau national on souhaite garder la notion de partenariat et pas de prestataire.

➤ Une loi doit être votée en mars dans ce sens.

Les associations évoluent dans un flou juridique.

Une association peut valoriser les heures de bénévolat dans son budget, ce qui lui permet d'avoir une reconnaissance au niveau fiscal.

Intervention de Mesdames Rose-Marie AGLIATA Présidente de la MJC et Annie MASSY Présidente de l'association Haut-Marnaise des écrivains – Membres du CVAL :

2011 : mise en place d'un Conseil de la Vie Associative Locale, instance proposée par les élus locaux aux différentes associations chaumontaises afin de leur donner la parole. Le CVAL est encore jeune, comment le faire vivre plus afin qu'il aide le tissu associatif ?

Parmi les travaux en cours, il y a l'observatoire de la vie locale associative. Un questionnaire a été envoyé aux associations afin de voir comment elles vivent,

Après dépouillement, on constate deux sortes d'associations :

- celles qui ont un budget important et beaucoup d'adhérents, elles sont 7 %,
 - et les petites structures qui ont un petit budget entre 1 000 € et 10 000 € et peu d'adhérents, elles représentent 93 % des associations locales.
- Leurs relations avec les pouvoirs publics sont forcément différentes.
- Ces associations sont traditionnelles et innovantes: 354 nouvelles associations sur 10 ans, mais certaines sont centenaires.

Le secteur « Loisirs, culture, sport » est majoritairement représenté ».

Les associations cherchent avant tout le bien être des personnes avant de développer des projets économiques. Beaucoup de petites associations peinent à renouveler leurs membres, 37 % d'entre eux ont peur des responsabilités et n'ont pas envie de s'investir.

Les associations manquent de bénévoles pour la gestion et l'organisation d'animations. L'implication économique est faible, peu d'emploi par rapport au nombre d'adhérents.

- 5 % des associations bénéficient d'emploi mis à leur disposition,
- 25 % des salariés sont des emplois aidés, donc en situation précaire.
- Les deux tiers des associations n'ont pas de salariés.

Le tissu associatif tient une place importante à Chaumont, il est composé de multiples petites structures bien implantées.

- Les associations font beaucoup avec peu de moyen. Comment améliorer leurs connaissances face à la complexité des lois, des droits et des devoirs?

CONCLUSION :

- Les associations constatent un problème de cohérence entre les élus politiques et leurs services administratifs ainsi qu'un problème de communication entre les pouvoirs publics eux-mêmes.
- Une logique clientéliste qui complexifie les projets.
- Les relations avec les pouvoirs publics sont forcément différentes d'une association à une autre, compte tenu de leur grande diversité.
- Les associations souhaiteraient que le bénévolat soit plus valorisé. Exemple : certains étudiants apportent une aide aux devoirs à des enfants de milieux défavorisés, ces actions pourraient être valorisées par des points qui seraient comptabilisés pour leurs retraites, ou leur donner des points quand ils passent leur diplôme, comme pour une matière en option.
- Les associations apportent au milieu rural ce que les structures (opéra, théâtre,...) apportent dans les villes.
- Les associations ont des projets, les collectivités également, comment les croiser?
- Les Subventions de l'Etat sont en baisse.